



**Affaires juridiques**  
**M<sup>e</sup> Marie-Andrée Hotte**  
**poste 8741**

**L'Union des  
producteurs  
agricoles**

Le 18 octobre 2002

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, place Victoria, 2<sup>e</sup> étage (bureau 255)  
Montréal (Québec)  
H4Z 2A2

**OBJET : L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**  
**Demande relative à la détermination du coût du service**  
**du Distributeur et à la modification des tarifs d'électricité**  
**DOSSIER RÉGIE : R-3492-2002**

---

Chère consoeur,

Conformément à la décision D-2002-208, nous soumettons ci-après les sujets sur lesquels l'Union des producteurs agricoles souhaite obtenir des clarifications, le tout en faisant référence aux pièces visées de la preuve :

**Références** : Pièce HQD-9 document 1 :

***Demandes*** :

1. l'UPA demande des précisions en ce qui a trait à la méthodologie de répartition.
2. De plus, l'UPA désire savoir en rapport avec cette méthodologie :
  - 2.1 En quoi cette méthode de répartition proposée est en continuité avec celle que le distributeur a appliquée dans le passé ?
  - 2.2 L'UPA désire obtenir copie de la ou les méthodes effectivement utilisées par le Distributeur dans le passé.

2.3 Quelles sont les méthodes généralement utilisées dans l'industrie, auxquelles le distributeur fait référence ?

Par ailleurs, l'UPA indique qu'elle aura des questions sur l'interprétation juridique et conceptuelle qu'entend faire le distributeur dans sa preuve à être déposée le ou avant le 21 octobre 2002.

L'UPA se réserve le droit de faire des représentations quant à la tenue des rencontres techniques relatives aux structures tarifaires, sujet que le Distributeur a demandé d'ajouter à l'ordre du jour.

Finalement, l'UPA se réserve le droit d'intervenir sur toute question d'ordre technique qui feront l'objet de l'ordre du jour préparé par la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Chère consœur, nos salutations distinguées.



Marie-Andrée Hotte, avocate

MAH/dc

C.C. M<sup>e</sup> Éric Fraser  
tous les intervenants